



Compte rendu d'EXPERTISE

Des navettes hippomobiles du Mont Saint Michel

Commanditée par le Syndicat Mixte du Mont Saint Michel
Réalisée par « l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation » (IFCE) et le
Syndicat National des Cochers et utilisateurs professionnel d'Animaux Attelés (SNCuPaa)

SNCuPaa représenté par : Olivier COURTHIADE, Yves DECAVELLE et Luc MICHELON

IFCE représenté par : Antony GOHIER, Catherine LE VEZOUET, Jacques TAMALET, Renaud VINCK

EXPERTISE CHEVAUX :

Cette expertise est basée sur le BAC Attelage® « bilan des acquis et du comportement ».

Synthèse globale :

- le modèle des chevaux convient sauf 2 modèles « échappés dans leur taille »
- le niveau de dressage n'est pas en accord avec le niveau des meneurs
- Certains chevaux ne correspondent pas à la fonction
- la plupart des chevaux éliminés sont susceptibles d'amélioration sous réserve d'un complément de dressage dispensé par des professionnels.

EXPERTISE MENEURS

Cette expertise est basée sur l'examen du Certificat de Spécialisation « Utilisateur de Chevaux Attelés ».

Synthèse globale :

- Ils manquent tous de contenu
- Ils présentent tous les mêmes défauts, non pas liés à la méthode de menage « Achenbach » mais au grand principe de sécurité
- La plupart sont susceptibles de progrès sous réserve d'un complément de formation
- Un seul meneur est susceptible de remplir sa fonction de cocher dans l'immédiat
- 6 cochers, même s'ils n'ont pas atteint le niveau du « CS Utilisateur de Chevaux Attelés », sont susceptibles d'assurer leur service sous réserve d'un accompagnement par un professionnel, grâce à leur expérience du cheval et leur tact.

CONCLUSION

L'IFCE et le SNCuPaa sont à la disposition des donneurs d'ordres pour proposer des solutions à ce que cet état des lieux engendre.

Syndicat National des Cochers et Utilisateurs Professionnels d'Animaux Attelés

(Régie par les lois du 21 Mars 1884 et du 18 Octobre 1982)

- Adresse : Domaine du Petit Hautier 76220 MENERVAL

- Mail : contact@syndicatdescochers.fr